

Commune de  
VRESSE-SUR-SEMOIS



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU COLLEGE COMMUNAL

Province de Namur

Le Collège, Séance du 12 octobre 2016  
Présents : Albert LEDUC, bourgmestre – président  
Françoise LEBOC, Myriam LAURANT, échevins,  
M. Joël BARTHEL, président du CPAS  
Dominique LEDUC, directeur général.

**30. U.L. Agence IMMOKS/ dde rens. Urban./Indiv. Istace /Alle**

Vu la demande introduite par l'agence immobilière IMMOKS tendant à obtenir les informations visées à l'article 85 § 1, alinéa 1er, 1° et 2° du Code pour des biens sis à Alle ;  
1-Une maison sise rue la Ringe, 7, cadastrée B 30w de 05a 20ca;  
2-Un jardin sis « Village », cadastré B 31k de 01a 72ca ;  
3-Une cour sise « Village », cadastrée B 30y de 38ca ;

DECIDE de faire savoir que le bien en cause :

- est situé en zone d'habitat au plan de secteur de BEAURAING - GEDINNE adopté par Arrêté Royal du 29/01/81 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;  
-n'est pas situé en zone à risque d'aléa inondation au sens de l'article D.53 du code de l'eau ;  
-n'est pas concerné par : un plan ou projet de plan d'expropriation ; un plan ou projet de plan de remembrement ; une ordonnance d'insalubrité ; une réglementation particulière en vertu de la législation sur les monuments et les sites, les mines, carrières et sites désaffectés ; une inscription sur une liste de sauvegarde ; un classement.

Le bien bénéficie d'un accès à une voirie équipée en égout, eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux ;  
Il n'y a pas de droit de préemption sur le bien ;

Aucune canalisation de type FLUXYS ne passe à proximité du bien ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme délivré après le 01/01/1977 ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir daté de moins de dix ans ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans.

Délibéré en séance ledit jour ;

Par le Collège,

Le Directeur Général,  
(s) LEDUC Dominique.

Le Directeur Général,  
LEDUC Dominique.

Le Bourgmestre,  
(s) LEDUC Albert.

Le Bourgmestre,  
LEDUC Albert.

